

RÉTRO 2019

economie.union@sonapresse.com

Brèves

ADOPTION DU NOUVEAU CODE DES HYDROCARBURES

Par Maxime Serge MIHINDOU
Le Gabon a officiellement adopté en juillet 2019 son nouveau Code des hydrocarbures réputé plus flexible et plus attractif. Depuis sa promulgation, ce sont, en tout, 9 contrats d'exploration/exploitation et de partage de production (CEPP) qui ont été signés entre l'État gabonais et les compagnies pétrolières installées dans notre pays.

LITIGE : LE GABON TERRASSE EUROFINSA

Le Gabon est sorti vainqueur, le 13 septembre 2019, de son litige l'opposant au groupe espagnol de BTP Eurofinsa (propriétaire de Ceddex-Entraco) devant la Chambre de commerce internationale (CCI). La CCI a condamné Eurofinsa à verser au Gabon plus de 3,8 milliards de francs.

FORÊT : 90 MILLIARDS DE FRANCS POUR LE GABON

Le Gabon est devenu le premier pays d'Afrique à recevoir des paiements pour la préservation de sa forêt. Notre pays, dont la forêt couvre près de 90% de son territoire, a reçu, le 22 septembre à New-York aux États-Unis, un appui financier majeur de 150 millions de dollars (90 milliards de francs) de la part de la Norvège, dans le cadre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

ETAT-SEEG : FIN DU LITIGE

Après un an de réquisition et au terme d'un bras de fer judiciaire, les deux parties ont acté le lundi 18 février 2019, un protocole transactionnel qui prévoit le transfert de 51% des actions de la SEEG détenues par Veolia Africa à la Société de patrimoine du service public de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement.

TÉLÉPHONIE : LE GABON PASSE DE 8 À 9 CHIFFRES

Le Gabon est officiellement passé, le 15 novembre 2019, à la numérotation à 9 chiffres. Selon l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), les raisons de ce changement sont liées à la limitation des blocs de numéros attribués aux maisons de téléphonie mobile et à l'arrimage aux standards internationaux.

Réformes : l'économie gabonaise sort de la récession

APRÈS deux années (2017-2018) d'atonie, marquées par la chute des cours du brut et des recettes de l'État, le programme conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) a permis au Gabon de relancer en 2019 ses principaux indicateurs économiques.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Le Gabon est définitivement sorti du précipice. Après que notre pays a été accablé par une conjoncture défavorable, en raison de la chute des cours du brut, l'année 2019 a été celle de la reprise. Les principaux bailleurs de fonds dont le Fonds monétaire international (FMI) ont salué les réformes engagées par le gouvernement.

Ainsi, dans le cadre de son appui budgétaire au Plan de relance économique (PRE) du Gabon (4e et 5e revues), le Conseil d'administration du FMI a approuvé, le 16 décembre 2019, le décaissement d'un montant équivalant à 123,5 millions de dollars, soit 74 milliards de francs. Ce qui porte à 518,5 millions de dollars (311 milliards de francs), le total des décaissements effectués, jusqu'ici, au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvé par le conseil d'administration du FMI le 19 juin 2017.

Pour le Fonds, l'application de politiques macroéconomiques prudentes a contribué au redressement économique du Gabon. " Les résultats obtenus par le Gabon, dans le cadre du programme appuyé par l'accord conclu avec le FMI au titre du mécanisme élargi de crédit, ont été globalement satisfaisants. L'amélioration des conditions macroéconomiques s'est poursuivie, avec une accélération moyenne de la croissance, une amélioration des positions budgétaire et extérieure et une réduction de la dette publique ", a indiqué le directeur général adjoint du FMI et président par intérim, Mitsuhiro Furusawa



Une vue des administrateurs du FMI lors de la réunion consacrée au Gabon.

Le Gabon n'est plus sur la liste noire de l'Union européenne

George Maixent NTOUTOUME NDONG
Libreville/Gabon

Après plus de 11 ans d'efforts acharnés, la Commission européenne (CE) a extrait, le 8 décembre 2019, le Gabon de la liste noire des pays dont les compagnies aériennes ne sont pas autorisées à voler vers les États membres de l'Union européenne (UE). Selon la commissaire européenne aux Transports, Adina Valean, ce retrait "s'explique par le travail accompli par les autorités gabonaises responsables de la sécurité aérienne". Depuis mai 2017, seuls deux transporteurs, Afrijet et Nouvelle Air Affaires SN2AG, bénéficiaient d'une exploitation (sous certaines conditions) à destination de l'UE. "La publication de la mise à



Photo: JOE MANIANGA

La flotte gabonaise désormais autorisée à survoler l'espace européen.

jour de la liste noire de l'UE le 9 décembre 2019, dans laquelle le Gabon n'y est plus inscrit, met fin au bannissement de nos compagnies aériennes de l'espace aérien européen, et met en lumière des résultats issus d'une collaboration d'entités étatiques régionales et internationales. Le

Gabon va poursuivre de l'avant et se concentrer sur les objectifs établis par l'OACI et la Commission africaine de l'aviation civile (Cafac) ", a indiqué le directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac), Arthur Nkoumou Delaunay.